

Ce document est extrait de la publication multiformat *Déborder Bolloré*. Il a été généré puis rendu accessible sur deborderbollore.fr, la plateforme hébergeant toutes les ressources autour du projet, dont cette contribution. *Déborder Bolloré* met en avant la pensée de chercheuses, d'imprimeuses, d'éditeuses et de libraires qui analysent et/ou subissent les dynamiques de concentration et d'extrême droitisation du marché. Chacun·e tente de formuler, depuis sa position respective, des réponses à cette question urgente : comment faire face au libéralisme autoritaire dans le monde du livre ?

L'empire Bolloré s'étend à l'édition : la construction d'un leader mondial de la culture

Rachat de médias, de chaînes télé, de magazines, d'agences de communication, de groupes publicitaires... L'empire de Bolloré n'a cessé de grandir et s'étend aujourd'hui au secteur de l'édition. Il commence en 2018 avec l'acquisition d'Editis, deuxième groupe éditorial français, puis il s'attaque dès 2020 à son rival, Hachette Livre, le numéro un de l'édition en France et numéro six dans le monde.

C'est Vivendi, une filiale du groupe Bolloré, qui est à la manœuvre. Les opérations ont un objectif clair, que rappelle chacun de ses communiqués de presse : « Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication¹. » Aujourd'hui, et depuis

la prise d'Hachette, l'objectif est clairement atteint. Vivendi se présente désormais comme le leader mondial dans les contenus, les médias et la communication². Sur son site, le groupe Bolloré qualifie même sa filiale de « leader mondial de la culture³ ». Ce texte se propose de revenir sur les acquisitions majeures du groupe Bolloré qui ont mené à la construction d'un empire médiatique dominant, révélant une stratégie d'expansion redoutable.

Tout d'abord et afin de comprendre les enjeux qui se trouvent derrière ces opérations, il convient de préciser que l'entrée dans le capital d'une entreprise passe par l'achat de titres, que l'on appelle parts sociales ou actions selon la forme juridique de l'entreprise. Cette entrée dans le capital (dite prise de participation) peut aboutir à une prise de contrôle lorsque la part de capital acquise permet d'obtenir une majorité suffisante à l'assemblée générale (l'organe décisionnel de l'entreprise). La prise de contrôle peut être amicale lorsque l'entreprise cible est informée et favorable à l'opération, ou bien hostile lorsque celle-ci lui est imposée. La loi vient encadrer ces prises de participation et lorsqu'une entreprise acquiert plus de 30 % du capital d'une autre entreprise, elle doit obligatoirement déposer une offre publique d'achat (OPA) sur la totalité du capital. Ce seuil de 30 % vise à protéger l'entreprise cible des prises de contrôle dites « rampantes », c'est-à-dire exercées en prenant une partie du capital permettant de constituer une minorité de blocage, sans prise de contrôle officielle. De plus, les OPA sont conditionnées au paiement d'une prime de contrôle très coûteuse. Dernier point devant être précisé, l'acquisition de titres permet d'obtenir des voix lors des votes à l'assemblée générale qui, même si elles ne sont pas majoritaires, permettent d'exercer une influence sur les décisions stratégiques, comme la nomination des dirigeant·es, ou celle des membres du conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise.

Pour Bolloré, le procédé est souvent le même : au départ, une entrée au capital d'une société présentée de façon amicale (parfois, elle est au contraire souterraine pendant plusieurs mois), suivie de rachat progressif de titres jusqu'à la prise de contrôle. Lorsqu'il ne parvient pas à son objectif, il revend ses titres et encaisse d'importantes plus-values, lesquelles sont ensuite utilisées pour lancer une nouvelle prise de pouvoir sur une autre société⁴. Et il fait bien ses calculs : ses prises de contrôle sur les autres sociétés restent très souvent en deçà de ce seuil de 30 %, lui évitant ainsi le paiement de la prime de contrôle.

Pour citer cette contribution :

→ « L'empire Bolloré s'étend à l'édition, la construction d'un leader mondial de la culture », Valentine Robert Gilabert, dans *Déborder Bolloré*, ouvrage collectif, coédition collective, CC BY-NC-ND, 2025.

Ou alors :

→ « L'empire Bolloré s'étend à l'édition, la construction d'un leader mondial de la culture », Valentine Robert Gilabert dans *Déborder Bolloré*, Alexandre Balcaen, Amzat Boukari-Yabara, Soazic Courbet, Thierry Discepolo, Karine Solene Espineira, Arnaud Frossard, Tristan Garcia, Bakonet Jackonet, Danièle Kergoat, LABo (Libraires Anti-Bolloré), Clara Laspalas, Jérôme LeGlatin, Le comité éditorial des éditions du bout de la ville, Les Soulèvements de la terre, Florent Massot, Jean-Yves Mollier, Pascale Obolo, Clara Pacotte, Antoine Pecqueur, Valentine Robert Gilabert, Charles Sarraut, Julie Wargon, coédition collective, CC BY-NC-ND, 2025.

Ont travaillé à la production de la publication multiformat *Déborder Bolloré* : Adrien, Arnaud, Alaric, Arnaud, Benny, Camille, Clara, Coralie, Éléonore, Emmanuel, Jérôme, Johan, Julie, Léna, Merlin, Nicolas, Pascale, Quentin, Rodhlann, Théo, Yann et Zoé.

Acquisition après acquisition

Tout commence en 1981 lorsque Vincent Bolloré reprend les Papeteries Bolloré spécialisées dans le papier ultrafin, notamment connues pour le papier cigarette OCB : O pour le fleuve breton Odet près duquel se situait le premier moulin à papier de l'entreprise familiale, C pour les bois de Cascadec dans lesquels était située la première usine, et B pour Bolloré. C'est à ce moment-là qu'il sauve l'entreprise familiale, alors en grandes difficultés financières, en positionnant son activité dans la production de plastique ultrafin. Il la transformera ensuite en un groupe d'activités diverses (logistique pétrolière, premier distributeur indépendant de fioul domestique en France, films plastiques, flux des personnes, concessions portuaires, plantation de palmiers à huile en Afrique et en Asie...) avec d'ores et déjà un intérêt pour les médias.

Dès 1998, le groupe Bolloré tente une prise de contrôle du groupe Bouygues, propriétaire de la chaîne TF1, dont il finit par acquérir 12,6 % du capital. Son idée est de recentrer les activités de Bouygues exclusivement sur la chaîne télé : « Toutes les autres activités du conglomérat (BTP, travaux publics, routes) et même Bouygues Telecom doivent être vendues, selon lui. Tout doit être mis en œuvre pour conforter la pépite du groupe : la première chaîne est celle qui a le plus d'audience, le plus de recettes publicitaires en France⁵. » Sa première tentative sera finalement un échec, lancer une OPA lui coûterait trop cher. Vincent Bolloré revend sa part à François Pinault (milliardaire et homme d'affaires, propriétaire du magazine *Le Point*). Néanmoins, avec cette transaction, il réalise une plus-value de 250 millions de francs qui lui permet de partir, la même année, à l'assaut d'un autre groupe : Pathé. Il entre d'abord à hauteur de 5 % du capital, sans que son PDG Jérôme Seydoux n'en soit informé⁶. Il monte ensuite jusqu'à 19,6 % du capital, avant de revendre sa part, réalisant une plus-value encore plus importante de plus de 800 millions de francs⁷.

En 2000, le groupe fait son entrée dans le capital du label de musique américain Universal Music Group, présenté comme le « leader mondial du divertissement musical⁸ ». En 2001, il achète la salle de spectacle l'Olympia, puis il entre dans le capital de Gaumont, propriété de Nicolas Seydoux, frère du Jérôme précité. Il dispose de 10 % du capital dès 2004, et cède ensuite sa part en 2017 pour un montant de 31 millions d'euros, réalisant alors une plus-value de plus de 100 % par rapport à son investissement initial, et de plus de 130 % en tenant compte des dividendes reçus⁹.

En 2004, le groupe Bolloré s'introduit dans le secteur de la publicité et de la communication. Il entre dans le capital de Havas,

une entreprise française de conseil en communication, qui lui permet de bénéficier d'un premier pied d'influence dans la communication des marques Peugeot, LVMH, Danone, Canal+ ou Air France. Cette entrée en capital se fait discrètement par l'intermédiaire de quatre de ses filiales qui lui permettent de totaliser entre 4 % et 5 % du capital d'Havas. Son entrée ne sera d'ailleurs rendue publique qu'un mois plus tard. La prise d'Havas révèle la brutalité des manœuvres du groupe. En effet, en juillet 2004, Vincent Bolloré informait le PDG d'Havas, Alain de Pouzilnac, de son arrivée au capital en lui assurant « qu'il ne dépasserait pas 5 %¹⁰ ». Mais dès octobre 2004, le groupe Bolloré franchit les 20 % du capital¹¹. Vincent Bolloré est nommé président en juin 2005, présidence qui dure 8 ans avant d'être remise à son fils, Yannick Bolloré, toujours en poste¹².

Le groupe Bolloré poursuit son expansion dans le secteur de la communication et se lance, en 2005, à l'assaut du groupe publicitaire britannique Aegis. Même procédé : il entre dans le capital par l'intermédiaire de plusieurs de ses filiales qui lui permettent de totaliser 6 % du capital¹³. Alors qu'il justifie cette prise de participation comme un simple placement financier sans intention d'en prendre le contrôle, il monte en quelques mois à près de 18 % du capital et en devient le premier actionnaire¹⁴. Toutefois, il ne parvient pas à obtenir une place au conseil d'administration, mettant en échec ses possibles intentions de rapprocher Havas et Aegis pour en faire un acteur dominant du marché. Il ne s'arrête pas là et consolide sa position dans le secteur publicitaire en faisant l'acquisition, en 2006, de 40 % du capital de l'institut d'études et de sondages CSA qui réalise des études marketing et d'opinion dans tous les secteurs économiques, et qu'il présente là encore comme « un des leaders sur le marché français¹⁵ ». Il en détient la totalité dès 2008.

En parallèle, le groupe met un pied dans le secteur médiatique en lançant, en 2005, la chaîne Direct 8 sur la TNT (renommée C8 en 2016). Puis en 2007, il lance le journal *MatinPlus* (renommé ensuite *DirectMatin*, *CNews matin* et *CNews*), un quotidien gratuit français distribué dans 11 agglomérations à 900 000 exemplaires jusqu'en 2021. En 2010, il rachète la chaîne Virgin 17 au groupe Lagardère, renommée ensuite Direct Star. Fin 2011, l'audience des chaînes Direct 8 et Direct Star représente 3,5 % d'audience, et le journal *DirectMatin* compte 2,7 millions de lectrices quotidiennes¹⁶.

Les débuts de Vivendi: l'assaut sur la culture

Le groupe Bolloré connaît un tournant majeur en 2012 lorsqu'il entre dans le capital de Vivendi qu'il façonnera alors comme sa filiale « leader mondial de la culture ». L'entrée est étonnamment simple :

55 « Concentrations : la Commission autorise l'acquisition de Lagardère par Vivendi sous certaines conditions », art. cit. ↵

56 Communiqué de presse de Vivendi, 21/11/2023, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqu/vivendi-finalise-son-rapprochement-avec-lagardere/> ↵

57 « Rachat de Lagardère par Vivendi : la Commission européenne ouvre une enquête pour une "éventuelle prise de contrôle anticipée" », *Toute l'Europe*, 27/07/2023, disponible sur : <https://touteleurope.eu/economie-et-social/rachat-de-lagardere-par-vivendi-la-commission-europeenne-ouvre-une-enquete-pour-une-eventuelle-prise-de-contrôle-anticipée/> ↵

58 « Prise de contrôle anticipée de Lagardère par Bolloré : RSF demande à la Commission européenne de mener une enquête approfondie », *Reporters sans frontières*, 15/06/2023, disponible sur : <https://rsf.org/fr/prise-de-contrôle-anticipée-de-lagardere-par-bolloré-rsf-demande-à-la-commission-européenne-de-> ↵

59 « Danièle Obono dépeinte en esclave : *Valeurs actuelles* condamné pour injure raciste », *Le Monde*, 29/09/2021, disponible sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/29/daniele-obono-depeinte-en-esclave-valeurs-actuelles-condamne-pour-injure-raciste_6096468_3224.html ↵

60 « Bolloré une famille en or », *Le Nouvel Obs*, 12/12/2024, édition papier. ↵

61 Communiqué de presse de Vivendi, 09/12/2024, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqu/vivendi-le-projet-de-scission-adopte-a-plus-de-975-par-lassemblee-generale-des-actionnaires/> ↵

62 Projet de scission du groupe Vivendi, disponible sur : https://www.vivendi.com/wp-content/uploads/2024/11/20241118_VIV_Vivendi_4pScission.pdf ↵

63 « Bolloré renforce son emprise sur son empire médiatique sans en payer le prix », *Mediapart*, 08/12/2024, disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/081224/bolloré-renforce-son-emprise-sur-son-empire-médiatique-sans-en-payer-le-prix> ↵

64 « Scission de Vivendi : Bolloré accroît son empire médiatique », *Billet de blog / Le Club de Mediapart*, 24/12/2024, disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/edition/ledition-des-stagiaires-de-colleges-et-lycees-mediapart/article/241224/scission-de-vivendi-bolloré-accroît-son-empire> ↵

65 Rapport du Sénat du 29 mars 2022, Tome II, p. 277, disponible sur : <https://senat.fr/rap/r21-593-2/r21-593-21.pdf> ; se reporter à la page 274 dudit rapport pour lire l'intégralité de l'audition de Vincent Bolloré. ↵

66 *Ibid*, p. 275. ↵

67 *Ibid*, p. 287. ↵

39 Communiqué de presse de Vivendi, 31/01/2019, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/edition/> ↵

40 « Bolloré à l'assaut de l'édition », *Mediapart*, 01/10/2021, disponible sur : <https://mediapart.fr/journal/culture-idees/011021/bollore-l-assaut-de-l-edition> ↵

41 Extrait du site Hachette Livre – Distribution, disponible sur : <https://hachette.com/distribution/> ↵

42 Communiqué de presse de Vivendi, 09/06/2023, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-autorise-par-la-commission-europeenne-a-mettre-en-oeuvre-son-projet-de-rapprochement-avec-lagardere/> ↵

43 Communiqué de presse de Vivendi, 31/05/2021, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-finalise-lacquisition-de-prisma-media-numero-un-de-la-presse-magazine-en-france/> ↵

44 Communiqué de presse de Vivendi, 18/01/2022, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-va-prendre-une-participation-digitale-dans-le-groupe-de-communication-digitale-progressif-media/> ↵

45 « Une agence d'influence proche de Bolloré a mené une campagne de désinformation contre RSF », *Mediapart*, 04/07/2024, disponible sur : <https://mediapart.fr/journal/culture-et-idees/040724/une-agence-d-influence-proche-de-bollore-mene-une-campagne-de-desinformation-contre-rsf> ↵

46 « Le directeur de Canal+ à la manœuvre pour torpiller le député LFI Louis Boyard », *Mediapart*, 10/02/2025, disponible sur : <https://mediapart.fr/journal/france/100225/le-directeur-de-canal-la-manoeuvre-pour-torpiller-le-depute-lfi-louis-boyard> ↵

47 Communiqué de presse de Vivendi, 16/12/2021, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-a-acquis-la-participation-damber-capital-dans-lagardere/> ↵

48 Communiqué de presse de Vivendi, 14/06/2022, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-detient-5735-du-capital-du-groupe-lagardere-a-lissue-de-son-opa-amicale/> ↵

49 Rapport de synthèse de la Commission d'enquête parlementaire sur la concentration des médias, 31/03/2022, disponible sur : https://www.senat.fr/fileadmin/import/files/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_culturelles/CEmedias/ESSENTIEL_cemedias.pdf Il s'agit d'une commission d'enquête créée par le Sénat à la demande du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain « afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France, et d'évaluer l'impact de cette concentration sur la démocratie ». Les travaux de la commission ont été notamment menés dans le contexte de deux opérations majeures de concentration : le projet de fusion TF1-M6 et le rapprochement Vivendi-Lagardère. ↵

50 « Concentrations : la Commission ouvre une enquête approfondie sur le projet d'acquisition de Lagardère par Vivendi », Commission européenne. Représentation en France, le 01/12/2022, disponible sur : https://france.representation.ec.europa.eu/informations/concentrations-la-commission-ouvre-une-enquete-approfondie-sur-le-projet-dacquisition-de-lagardere-2022-12-01_fr ↵

51 Rapport du Sénat 29/03/2022, Tome I, p. 252, disponible sur : <https://senat.fr/rap/r21-593-1/r21-593-11.pdf> ↵

52 Communiqué de presse de la Commission européenne, « Concentrations : la Commission ouvre une enquête approfondie sur le projet d'acquisition de Lagardère par Vivendi », 30/11/2022, disponible sur : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7243 ↵

53 Communiqué de presse de Vivendi, 25/10/2022, disponible sur : <https://vivendi.com/communiquede/vivendi-a-notifie-aupres-de-la-commission-europeenne-son-projet-de-rapprochement-du-groupe-lagardere/> ↵

54 « Cession d'Editis : Bruxelles approfondit son enquête jusqu'en avril », *Livres Hebdo*, 30/11/2022, disponible sur : https://wan-avocats.com/wp-content/uploads/2023/01/Livreshebdo-fr-Cession-d-editis-bruxelles-approfondit-son-enquete-jusqu-en-avril_30-11-2022.pdf ↵

en septembre 2012, il cède ses chaînes Direct 8 et Direct Star et reçoit en échange 1,8 % du capital de Vivendi¹⁷. Il cède la totalité des parts dont il dispose dans le groupe publicitaire Aegis (où il est finalement monté à 26,4 % du capital) pour 915 millions d'euros, qu'il réinvestit en achetant des actions Vivendi pour augmenter sa part dans le capital¹⁸. Dès octobre 2012, le groupe Bolloré dispose de 5 % du capital de Vivendi et devient le premier actionnaire¹⁹.

Avec Vivendi, les acquis de Bolloré prennent une autre ampleur. À cette date, Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard avec son jeu *Call of Duty*), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), et le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT)²⁰. Mais surtout, Vivendi détient le numéro un français de la télévision payante, le groupe Canal+. Selon la présentation faite sur le site du groupe, Canal+ est « l'un des leaders de la création et de la distribution de contenus dans le monde », et est présent dans plus de 50 pays, avec 26,4 millions d'abonnés, dont 17,1 millions en Europe, 8,1 millions en Afrique et 1,2 millions en Asie-Pacifique. Canal+ est également le premier actionnaire de MultiChoice (« leader de la télévision payante en Afrique anglophone et lusophone »), le premier actionnaire Viaplay (« leader scandinave de la télévision payante et du streaming »), ainsi qu'un actionnaire de Viu (« leader du streaming en Asie »). Enfin, avec sa filiale Studiocanal, Canal+ est le premier producteur et distributeur de longs métrages et de séries TV en Europe.

Dès septembre 2013, Vincent Bolloré est nommé vice-président du conseil de surveillance, puis président de Vivendi en juin 2014²¹. Son arrivée à la tête de la direction se fait rapidement ressentir : les activités de Vivendi sont recentrées sur les médias et les contenus. C'est ce qu'il appelle « le nouveau Vivendi ». C'est alors le début de son projet de construction d'un groupe d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Les objectifs de Vivendi sont redéfinis : « le groupe a défini quatre grands sujets prioritaires que sont les contenus du futur, les data et leur monétisation, l'Afrique et la coopération et les projets entre filiales²² ». Suivant ces objectifs dont celui de « renforcer ses positions en Afrique », la chaîne A+ est lancée fin 2014, « une nouvelle chaîne 100 % africaine faite pour et par des africains. [...] A+ ambitionne de devenir la chaîne de référence de l'Afrique francophone, de refléter les identités et les spécificités du continent, et d'être résolument tournée vers le futur²³ ».

En 2015, Vivendi développe ses activités dans le secteur du spectacle vivant avec la gestion des billetteries numériques. Présente dans le capital de la société de vente de billets Digitick dès

2010, Vivendi poursuit son expansion : Digitick devient See Tickets et est présent dans 9 pays en Europe et aux États-Unis avec plus de 20 millions de billets vendus en 2018²⁴. L'Olympia utilise depuis cette plateforme pour sa billetterie. Le groupe lance également Vivendi Talent et organise dans la salle de spectacle son programme « Vivendi Talent Show », qu'il présente comme « visant à détecter et accompagner les talents de demain dans l'humour, la musique, le cinéma²⁵ ». Fière de sa position, Vivendi organise d'ailleurs les assemblées générales de ses actionnaires à l'Olympia à partir de 2015.

Encore en 2015, présenté comme le cœur de sa stratégie numérique, Vivendi acquiert 80 % du capital de Dailymotion pour un montant de 217 millions d'euros : « Avec Dailymotion, le Groupe dispose d'une plateforme de distribution OTT (over-the-top) de dimension mondiale et accède à une forte expertise technologique complémentaire à celle dont il dispose déjà²⁶. »

Toujours en 2015, Vivendi s'attaque aux frères Guillemot, propriétaires des sociétés de développement, d'édition et de distribution de jeux vidéo grand public Ubisoft (connue pour ses jeux *Rayman*, *Assassin's Creed*, *Prince of Persia*) et Gameloft (*Asphalt*, *Dungeon Hunter*). En revendant 85 % des parts qu'elle possède chez Activision Blizzard, Vivendi acquiert 6,6 % du capital d'Ubisoft (pour 140,3 millions d'euros) et 6,2 % du capital de Gameloft (pour 19,7 millions d'euros)²⁷. Dès 2016, elle détient 100 % du capital de Gameloft. Selon les chiffres publiés sur le site du groupe Bolloré, Gameloft a plus de 120 jeux vidéo à son catalogue et a une audience moyenne de 44 millions de joueur·ses mensuel·les en 2023. On relèvera, là encore, la brutalité des manœuvres mises en place, dénoncées par Yves Guillemot : « Nous avons le sentiment d'avoir vécu une agression. J'ai reçu un appel de Vincent Bolloré deux heures avant l'annonce de son entrée dans le capital d'Ubisoft. Il ne m'en a même pas parlé ! Cela a duré cinq minutes [...]. Entre-temps, nous avons reçu un mail de Vivendi nous indiquant qu'ils étaient montés à 6 % dans notre capital²⁸. » Sa tentative de prise de contrôle est finalement un échec et Vivendi se retire d'Ubisoft en 2018 après être montée à 27,31 % du capital. Vivendi cédera sa part pour un montant de 2 milliards d'euros, soit une plus-value de 1,2 milliard d'euros. À l'annonce de son retrait, elle rappellera néanmoins que : « Vivendi, qui détient déjà Gameloft, leader mondial des jeux pour mobile, confirme son intention de continuer à se renforcer dans les jeux vidéo²⁹. »

Acquisition sur acquisition, le groupe continue d'étendre son rayonnement médiatique et culturel et poursuit son expansion. En

18 « La cession d'Aegis donne des munitions à Bolloré pour monter dans Vivendi », *Les Echos*, 13/07/2012, disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2012/07/la-cession-daegis-donne-des-munitions-a-bollore-pour-monter-dans-vivendi-360202> ↵

19 Communiqué du groupe Bolloré, 16/10/2012, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/10-16-12-bollore-vivendi.pdf> ↵

20 Communiqué de presse de Vivendi, 16/10/2012 (voir la partie en fin de page « À propos de Vivendi »), disponible sur : <https://www.vivendi.com/wp-content/uploads/2012/10/20121016-CP121016-Bolloré.pdf> ↵

21 Communiqué de presse de Vivendi, 26/11/2013, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/projet-de-scission-du-groupe-valide-vincent-bolloré-president-de-vivendi-apres-la-scission-arnaud-de-puyfontaine-directeur-general-des-activites-medias-et-contenus-composition-du-directoire/> ↵

22 « Lettre à nos actionnaires », Vivendi, mars 2015, p. 4, disponible sur : https://vivendi.com/wp-content/uploads/2015/03/20150312_VIV_LAA_Vivendi_Lettre_aux_actionnaires_mars_2015.pdf ↵

23 *Ibid.*, p. 5 : « A+ pousse ses pions en Afrique ». ↵

24 Communiqué de presse de Vivendi, 15/02/2019, disponible sur : <https://www.vivendi.com/communiqué/digitick-devient-see-tickets-mieux-servir-clients-promoteurs-de-spectacles/> ↵

25 Présentation de Vivendi Village, 26/10/2015, disponible sur : https://vivendi.com/wp-content/uploads/2015/10/20151026_VIV_PDF_Vivendi_Essentiel_2015.pdf ↵

26 Communiqué de presse de Vivendi, 30/06/2015, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-finalisation-de-lacquisition-de-dailymotion-fr/> ↵

27 « Ubisoft : Yves Guillemot, l'homme qui a fait plier Vincent Bolloré », *Les Echos*, 21/03/2018, disponible sur : <https://lesechos.fr/2018/03/ubisoft-yves-guillemot-lhomme-qui-a-fait-plier-vincent-bollore-987176> ↵

28 « Yves Guillemot : "Vincent Bolloré se comporte avec nous comme un activiste" », *Les Echos*, 29/10/2015, disponible sur : <https://lesechos.fr/2015/10/yves-guillemot-vincent-bollore-se-comporte-avec-nous-comme-un-activiste-256483> ↵

29 Communiqué de presse de Vivendi, 05/03/2019, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-cede-solde-de-participation-ubisoft/> ↵

30 Communiqué de presse de Vivendi, 23/02/2016, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-est-entre-a-hauteur-de-262-au-capital-de-banijay-group/> ↵

31 Communiqué de presse de Vivendi, 11/04/2016, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-entre-au-capital-de-la-fnac-dans-le-cadre-dun-partenariat-strategique/> ↵

32 Communiqué de presse de Vivendi, 02/07/2018, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-sort-capital-de-fnac-darty-poursuivant-developpement-de-partenariats-2/> ↵

33 Communiqué de presse de Vivendi, 25/07/2016, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/vivendi-partenaire-des-festivals-de-lete/> ↵

34 « L'Italie met un coup d'arrêt à l'offensive de Bolloré », *Mediapart*, 20/04/2017, disponible sur : <https://mediapart.fr/journal/economie/200417/litalie-met-un-coup-darret-loffensive-de-bollore> ↵

35 Extrait du site de Vivendi, « À propos – Vivendi est un leader dans les contenus, les médias et le divertissement », disponible sur : <https://vivendi.com/notre-groupe/a-propos/> ↵

36 Communiqué de presse de Vivendi, 05/01/2015, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/havas-et-universal-music-group-creent-une-alliance-globale-centree-sur-les-donnees-musique-2/> ↵

37 « Rachat de Havas par Vivendi : le mariage risqué des contenus et de la pub », *Libération*, 11/05/2017, disponible sur : https://liberation.fr/futurs/2017/05/11/rachat-de-havas-par-vivendi-le-mariage-risque-des-contenus-et-de-la-pub_1568960/ ↵

38 Communiqué de presse de Vivendi, 30/07/2018, disponible sur : <https://vivendi.com/communiqué/bonnes-performances-trois-principales-activites-de-vivendi-premier-semestre-2018/> ↵

me semble être un sujet passionnant pour ce fameux softpower, qui reste très important pour la France⁶⁷. »

1 Communiqué de presse de Vivendi, 02/07/2018 (voir la partie en fin de page « À propos de Vivendi »), disponible sur : <https://vivendi.com/communiqu/vivendi-sort-capital-de-fnac-darty-poursuivant-developpement-de-partenariats-2/>. Toutes les ressources en ligne ont été consultées en février 2025. ↵

2 Communiqué de presse de Vivendi, 09/12/2024 (voir la partie en fin de page « À propos de Vivendi »), disponible sur : <https://vivendi.com/communiqu/vivendi-le-projet-de-scission-adopte-a-plus-de-975-par-lassemblee-generale-des-actionnaires/> ↵

3 Extrait du site du groupe Bolloré présentant les activités de Vivendi, disponible sur : <https://bollore.com/fr/activites-et-participations-2/communication/vivendi/> ↵

4 « L'empire médiatique de Vincent Bolloré ne cesse de croître », Radio France, *L'Enquête des Matins du Samedi*, 12/02/2022, disponible sur : <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-enquete-des-matins-du-samedi/l-enquete-des-matins-du-samedi-du-samedi-12-fevrier-2022-1008926> ↵

5 « Bolloré : la marche vers un empire médiatique », *Mediapart*, 21/02/2022, disponible sur : <https://mediapart.fr/journal/economie/210222/bollore-la-marche-vers-un-empire-mediatique> ↵

6 « Vincent Bolloré veut monter à 20 % dans le capital de Pathé », *Les Echos*, 16/12/1998, disponible sur : <https://lesechos.fr/1998/12/vincent-bollore-veut-monter-a-20-dans-le-capital-de-pathe-805106> ↵

7 « Vivendi et Canal Plus rachètent la participation de Bolloré dans Pathé », *Le Monde*, 26/01/1999, disponible sur : https://lemonde.fr/archives/article/1999/01/26/vivendi-et-canal-plus-rachetent-la-participation-de-bollore-dans-pathe_3532587_1819218.html ↵

8 Extrait du site du groupe Bolloré présentant les activités de Universal Music Group, disponible sur : <https://bollore.com/fr/activites-et-participations-2/communication/universal-music-group/> ↵

9 Communiqué de presse du groupe Bolloré, 06/04/2017, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/04-06-17-gaumont.pdf> ↵

10 « La bataille sans merci pour le contrôle d'Havas », *Le Monde*, 02/06/2005, disponible sur : https://lemonde.fr/actualite-medias/article/2005/06/02/la-bataille-sans-merci-pour-le-controle-d-havas_657428_3236.html ↵

11 Communiqué du groupe Bolloré, 02/10/2004, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/121004havas.pdf> ↵

12 « Ces cinq "oups" qui ont forgé la légende Bolloré », *Les Echos*, 17/02/2022, disponible sur : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/ces-cinq-coups-qui-ont-forge-la-legende-bollore-1387652> ↵

13 Communiqué du groupe Bolloré 04/08/2005, disponible sur : <https://www.bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/04082005aegisfr.pdf> ↵

14 « Le groupe Bolloré continue de monter dans le capital du britannique Aegis », *Le Monde*, 16/10/2005, disponible sur : https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2005/10/16/le-groupe-bollore-continue-de-monter-dans-le-capital-du-britannique-aegis_699977_3236.html ↵

15 Communiqué du groupe Bolloré, 10/07/2008, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/0709-08csa.pdf> ↵

16 Rapport d'activité 2011 du groupe Bolloré, p. 4, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/12/bolloreinstiffrsecurise.pdf> ↵

17 Communiqué du groupe Bolloré, 27/09/2012, disponible sur : <https://bollore.com/bollo-content/uploads/2018/01/092712vivendi.pdf> ↵

2016, Vivendi entre à hauteur de 26,2 % au capital de Banijay Group qu'elle présente comme l'« un des plus grands producteurs et distributeurs indépendants au monde de programmes télévisuels³⁰ », avec notamment les émissions et séries télévisées *Koh Lanta*, *Fort Boyard*, *N'oubliez pas les paroles*, *Touche pas à mon poste !*, *On a échangé nos mamans*, *Tout le monde veut prendre sa place*, *L'île de la tentation*, *L'Incroyable famille Kardashian*, *Les Ch'tis*, *Les Marseillais*, *The Simple Life*, *Totally Spies !*, *Foot 2 rue*, *LoliRock*. Elle entre également cette même année dans le capital de la Fnac (à hauteur de 15 %) dans le cadre de son « partenariat stratégique fondé sur un projet de coopération dans les domaines culturels³¹ ». Elle cédera sa part en 2018 pour un montant de 267 millions d'euros, réalisant une plus-value de 108 millions d'euros³². Enfin, Vivendi se positionne comme « partenaire des festivals de l'été » et coproduit le Brive Festival, les Déferlantes, les Eurockéennes, Garorock, Hamac Festival, Hellfest, Mainsquare, Musilac, Marciac Jazz Festival et les Vieilles Charrues³³.

Précisons également qu'en plus de ses opérations en France, Bolloré s'étend aussi en dehors. Il avait notamment pour objectif de bâtir un empire en Italie : Vivendi est devenue la 1^{re} actionnaire de Telecom Italia (prise de 24,9 % du capital), puis s'est immiscée dans le capital de l'importante chaîne italienne Mediaset (jusqu'à 28,8 %), en deuxième place juste après Silvio Berlusconi. L'autorité de régulation des médias et des télécoms italiens a estimé que Vivendi enfreignait la loi sur les concentrations en se plaçant de manière dominante à la fois dans le secteur de la télécommunication et dans le secteur des médias³⁴. La filiale a donc été contrainte de réduire sa participation dans le capital de Mediaset. Elle détient également 19,78 % de MediaForEurope, son « leader européen de la télévision, de la production audiovisuelle et d'internet », 11,87 % du capital de Prisa, son « leader des médias et de l'éducation en Espagne et dans le monde hispanophone », ainsi qu'une partie du capital de Telefónica, son « n° 1 des télécommunications en Espagne et au Brésil³⁵ ».

L'échange de nos données numériques dans le groupe Bolloré

Fort de ses acquisitions dans les médias, les contenus et la publicité, le groupe commence à mettre en place des accords d'échange de données entre ses différentes filiales. Les data sont alors monétisées au bénéfice d'Havas qui peut mieux cibler ses contenus publicitaires et affiner ses stratégies marketing. En janvier 2015, Havas et Universal Music Group (UMG) mettent en place un partenariat : « Les

données qu'UMG a en sa possession au travers de ses multiples artistes et genres musicaux seront croisées avec les données comportementales du groupe Havas pour mieux comprendre la corrélation entre les artistes, les fans de musique et les marques³⁶. » Les données transmises concernent les ventes de musique, l'activité de streaming en temps réel, mais aussi des données issues des médias sociaux, des écoutes radio et de billetteries.

En 2016, et dans cette même perspective, Bolloré fait racheter sa filiale Havas par son autre filiale Vivendi pour un montant de 2,4 milliards d'euros. Il s'agit alors d'une opération inédite qui vient réunir au sein de la même entité, deux activités habituellement séparées : la production de contenu et la publicité³⁷. En parvenant à une connaissance pointue des consommateurices et de leurs données, l'objectif est de renforcer l'influence de Vivendi et lui assurer une maîtrise unique dans les médias, les contenus et la communication.

L'édition comme nouvelle cible

En juillet 2018, Vivendi lance des négociations pour acquérir Editis, deuxième groupe de l'édition française avec 50 maisons d'édition, 4 000 nouveautés publiées par an et un fonds de plus de 45 000 titres³⁸. À peine six mois plus tard, le 31 janvier 2019, Vivendi détient 100 % du capital. Pour Vivendi, « cette acquisition s'inscrit dans la logique de construction d'un grand groupe de contenus, de médias et de communication³⁹ ». Le rachat des acteurs principaux du secteur de l'édition est donc simplement la suite de son plan. L'arrivée de Bolloré inquiète, et à raison. Comme le souligne *Mediapart*, « les enjeux de rentabilité demeurent dominants dans les choix de Bolloré en matière éditoriale, puisque durant la première phase du rachat d'Editis par Vivendi en 2018, ce sont en priorité les départements techniques et commerciaux qui ont été repris en main, imposant fusions et "économies d'échelle"⁴⁰ » (une augmentation des quantités produites afin de baisser le coût moyen de production).

Obstinée dans son offensive à grande ampleur dans l'édition, Vivendi s'attaque ensuite à son concurrent, le groupe Lagardère, propriétaire d'Hachette Livre. Le numéro 2 de l'édition française se lance alors dans la prise du numéro 1, et il va vite. En avril 2020, à peine un an après l'acquisition d'Editis, Vivendi cède 10 % de son capital d'Universal Music Group et en retire 3,5 milliards d'euros qui lui permettent d'acheter 10,6 % du capital du groupe Lagardère. Hachette Livre rassemble plus de 200 marques d'édition et publie plus de 15 000 nouveautés par an dans une douzaine de langues. Hachette Livre dispose par ailleurs de plusieurs filiales spécialisées

création de quatre sociétés, les quatre activités additionnées vaudraient alors plus cher que l'ancienne Vivendi (14 à 16 milliards d'euros contre 9,2 milliards aujourd'hui selon l'article du *Nouvel Obs* précité). En réalité, il s'agit surtout de se soustraire à la réglementation des OPA, en permettant au groupe Bolloré de monter au-dessus de 30 % dans chacune de ses entreprises sans être contraint de payer la fameuse prime de contrôle très coûteuse⁶³. L'opération permet aussi une importante exonération d'impôts, près de 6 milliards d'euros seraient soustraits à la taxe sur les plus-values⁶⁴.

Nous avons donc désormais des sociétés distinctes et bien protégées pour chacune des trois activités de cet empire : média, publicité et édition. C'est sur ce nouveau schéma que seront développées les activités du groupe. Pour l'édition, la société Louis Hachette Group est créée. Elle regroupe les acquis du groupe Lagardère, détenu à hauteur de 66,53 %, ainsi que ceux de Prisma Media, détenu à 100 %. Le groupe Bolloré en est l'actionnaire principal à hauteur de 31,4 %.

Mais quel intérêt Vincent Bolloré a-t-il à construire un tel empire médiatique ? C'est précisément cette question qui lui est posée lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire le 19 janvier 2022. Il répond alors : « C'est uniquement un projet économique. Le secteur des médias est le deuxième mondial en termes de rentabilité. Notre intérêt n'est donc ni politique, ni idéologique, mais purement économique. Depuis vingt ans, ce groupe s'est constitué uniquement sur des questions économiques. Vous le voyez, notre segment de l'information [CNews, seule chaîne d'information du groupe] est absolument insignifiant, tant en chiffre d'affaires que dans le poids du pays⁶⁵. » Bolloré certifie que : « contrairement aux croyances répandues, les médias sont le deuxième secteur le plus rentable au monde, après le luxe⁶⁶ ».

Difficile de savoir quel avenir il réserve à l'édition, car ses intentions ne sont pas rendues publiques. On décèle toutefois un indice dans cette audition au cours de laquelle il indique : « Dans le monde de l'édition, à l'exception de quelques personnes gagnant beaucoup d'argent, les auteurs ne s'en sortent pas avec leurs droits d'auteur. Un groupe capable de proposer à un auteur français de traduire son œuvre à l'étranger, de l'adapter en série ou en plus petits éléments digitaux pour les passer sur Dailymotion, Canal ou autre,

nomme son fidèle Maxime Saada (déjà PDG de Canal+, PDG de Dailymotion, et membre du conseil d'administration de Gameloft) comme vice-président du groupe Lagardère.

Néanmoins, en parallèle de son autorisation, la Commission européenne a ouvert une nouvelle enquête pour contrôler que Vivendi n'ait pas procédé à une prise de contrôle anticipée du groupe Lagardère en s'immisçant notamment dans la gestion de *Paris Match* et *Le Journal du Dimanche* avant la finalisation de la procédure d'acquisition⁵⁷. Plusieurs éléments suspects sont en cause : des remaniements au sein de la rédaction de *Paris Match* (sur ce point, voir les développements de Reporters sans frontières, à l'origine de l'ouverture de l'enquête⁵⁸), le déménagement en mars 2023 des locaux de CNews dans le même bâtiment qu'Europe 1, le JDD et *Paris Match*, mais aussi la nomination à la tête du JDD en juin 2023 de Geoffroy Lejeune, ex-directeur de *Valeurs actuelles*, magazine d'extrême droite, lequel est notamment définitivement condamné pour injure publique à caractère raciste envers la députée LFI Danièle Obono après son scandaleux article « Obono l'Africaine⁵⁹ ». Si une prise de contrôle anticipée est effectivement constatée, l'acquisition ne sera pas pour autant remise en question. La peine encourue est une amende (pouvant aller à 10 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise).

La prochaine étape ?

Nous voilà en décembre 2024, la filiale Vivendi du groupe Bolloré est devenue « leader mondial de la culture ». Pourtant, le groupe n'en possède que 29,9 %, restant juste en deçà du seuil des 30 % au-dessus duquel il serait obligé de lancer une OPA sur la totalité. Comme le relève *Le Nouvel Obs* : « Pourquoi débourserait-il une fortune dans cette fameuse OPA — a minima 6 milliards d'euros — pour s'arroger 100 % d'un groupe qu'il régit déjà en copropriétaire omnipotent⁶⁰ ? »

Pour augmenter sa part sans devoir faire une OPA, Bolloré délocalise chacune des activités de Vivendi sur des places boursières aux règles moins contraignantes. Lors d'une assemblée générale, qui ne se tiendra pas à l'Olympia mais aux Folies Bergère, nouveau fief pris au groupe Lagardère, il met fin à Vivendi. La filiale est scindée en quatre sociétés distinctes⁶¹ : Canal+ est cotée à Londres, Havas à Amsterdam, et Hachette à Paris. Vivendi reste cotée en France et gère le reste des activités. Cette opération est présentée comme « créatrice de valeur »⁶² : son statut de conglomérat ne permettait pas de refléter la vraie valeur de ses activités, lesquelles étaient sous-valorisées en bourse. Avec la

dans la diffusion et la distribution de livres (à savoir la commercialisation, le stockage et le transport des livres) en France et dans le monde⁴¹. Il est le premier distributeur de livres en France et dispose de trois plateformes basées en Suisse, en Belgique et au Canada. Il est aussi l'un des plus grands distributeurs en Espagne et le leader de la distribution de livres au Royaume-Uni. Il est également implanté dans le secteur aux États-Unis. Selon Yannick Bolloré, nommé président du Conseil de surveillance de Vivendi en 2018, l'objectif est de viser l'internationalisation des activités afin de devenir un acteur mondial de référence dans la culture⁴².

L'assaut sur son concurrent est d'autant plus significatif que le groupe Lagardère est lui aussi un empire médiatique colossal (présidé par Arnaud Lagardère succédant à son père Jean-Luc et comptant Nicolas Sarkozy comme l'un de ses administrateurs). C'est donc un empire qui en engloutit un autre. Cette opération lui permet d'étendre considérablement ses possessions dans le secteur médiatique. Le groupe Lagardère regroupe en effet les revues et magazines *Paris Match* (vendu en octobre 2024 à Bernard Arnault qui détient déjà *Le Parisien* et *Les Echos*), *Le Journal du Dimanche* (JDD), *JDNews*, ainsi que les radios Europe 1, Europe 2, RFM. Le groupe Lagardère possède aussi plusieurs salles de spectacle (Casino de Paris, Arkéa Arena, Arena du Pays d'Aix, Folies Bergère) et gère la régie publicitaire des marques Europe 1, *Le Journal du Dimanche*, *JDNews*, Europe 2, RFM, Ouï FM, Radio FG, FG Chic, Maxximum, FG Dance, Radio Meuh, Radio Public Santé, Replay News, Crooner Radio, Sonos Radio, BTLV Mystères & Inexpliqués, myLymedias et depuis septembre 2024, Chante France et Radio Nova. Il est également propriétaire des commerces Relay et des boutiques Duty Free & Fashion, qui tombent donc dans l'empire Bolloré. Selon les chiffres renseignés sur le site du groupe, ce réseau s'étend sur 5 122 points de vente dans le monde, dans plus de 290 aéroports ainsi que 700 gares et stations de métro. D'après le site de Relay, leurs enseignes sont présentes dans près de 300 gares et stations de métro et 25 aéroports en France.

On peine à s'en remettre que les acquisitions compulsives reprennent déjà : en plus du groupe Lagardère, Vivendi renforce son emprise sur la presse magazine et acquiert, en 2021, 100 % de Prisma Media, « le numéro un de la presse magazine en France⁴³ ». Cette entreprise compte à son actif une vingtaine de marques, dont les magazines *Femme actuelle*, *Voici*, *Gala*, *Geo*, *Télé-Loisir* et *Capital*. Selon les chiffres publiés sur son site, les ventes sont évaluées à près de 130 millions de magazines par an, avec 40 millions de Français-es en audience globale. Puis, en janvier 2022, Vivendi entre dans le capital de Progressif Média à hauteur de 8,5 %. Il s'agit d'un

groupe français de communication digitale spécialisé notamment dans la conception et la réalisation de campagnes sur les réseaux sociaux, connu pour sa participation à plusieurs projets d'extrême droite. Ses locaux déménageront en octobre 2024 pour rejoindre les bureaux de CNews, *Le Journal du Dimanche* et Europe 1. Vivendi le présente comme « un opérateur et un promoteur de produits et services centrés sur l'épanouissement des personnes et leur engagement en faveur du bien commun⁴⁴ ». On rappellera que l'actualité autour de ses dernières activités sont pourtant d'un autre genre, portant notamment sur de susceptibles campagnes de désinformation : d'abord, une campagne contre l'association Reporters sans frontières, laquelle avait saisi l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) d'une demande de mise en demeure de la chaîne CNews pour manquements à ses obligations légales d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information⁴⁵, puis une campagne anti-Louis Boyard, député LFI, après que celui-ci ait voulu rappeler en novembre 2022, lors de l'émission *Touche pas à mon poste !*, les agissements de Vincent Bolloré en Afrique⁴⁶.

Puis, après être montée à 45,23 % du capital du groupe Lagardère en 2021⁴⁷, Vivendi lance une OPA en février 2022 sur la totalité du groupe afin d'en prendre le contrôle⁴⁸. Le rapprochement entre les groupes Lagardère et Vivendi alarme, et fait l'objet d'une étude par la commission d'enquête parlementaire sur la concentration des médias, créée par le Sénat en novembre 2021. Car le constat fait peur : si Hachette Livre et Eeditis venaient à fusionner, cela aboutirait à la création d'un acteur dominant en France et en Europe qui représenterait 52 % du top 100 des ventes en France, 78 % de la littérature générale et 74 % du domaine scolaire⁴⁹.

Pour pouvoir finaliser le rachat du groupe Lagardère et acquérir Hachette Livre, Vivendi doit obtenir l'autorisation de la Commission européenne, laquelle contrôle les concentrations d'entreprises afin d'empêcher les abus de position dominante. La Commission européenne ouvre alors une enquête approfondie sur le projet d'acquisition et soulève les risques pour le secteur :

– Il n'existerait qu'un nombre limité d'acteurs crédibles actifs tout au long de la chaîne du livre qui seraient capables de concurrencer l'entité Eeditis-Hachette. Une telle fusion reviendrait donc à réduire considérablement la concurrence dans le secteur de l'édition, ce qui aurait des répercussions négatives sur les auteurs, les petites éditeurs, les vendeuses de livres au détail et, en définitive, les lectrices.

– En combinant *Paris Match* de Lagardère et *Gala* et *Voici* de Vivendi, l'opération réduirait le choix des magazines « people » en France, en créant un leader puissant sur le marché qui impacterait leur prix et risquerait de nuire à leur qualité et à la diversité de leur contenu⁵⁰.

Devant les préoccupations de la Commission européenne, Bolloré a finalement été contraint de se séparer d'Eeditis pour espérer obtenir l'autorisation, ce qui ne faisait pas partie de ses plans d'origine puisqu'il n'évoquait pas cette possibilité lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire en janvier 2022⁵¹. Contraint de revoir sa stratégie, il soumet à la Commission européenne un projet d'acquisition du groupe Lagardère conditionnée à une cession d'Eeditis. Il propose alors une cession au moyen d'une opération de distribution-cotation, et non une cession à 100 % du capital⁵². Comme le précise Arnaud de Puyfontaine, président du Directoire de Vivendi, il s'agit d'une « étape importante dans notre objectif de créer un acteur mondial de l'édition » tout en s'assurant soigneusement « de la pérennité et l'intégrité d'Eeditis » qui ne serait pas cédée intégralement⁵³. En d'autres termes, une partie du capital serait distribuée aux actionnaires de Vivendi après une cotation en bourse, et une autre partie serait cédée à un tiers (étaient alors en lice un trio constitué des milliardaires et hommes d'affaires Stéphane Courbit, Daniel Křetínský et Pierre-Edouard Stérin). Précisons ici que Stéphane Courbit est le fondateur du groupe de production et de distribution audiovisuel Banijay cité plus haut, dont il est toujours un important actionnaire. Daniel Křetínský est quant à lui déjà propriétaire des magazines *Elle*, *Marianne*, *Télé 7 Jours* et *Franc-Tireur*.

Cette proposition n'est pas jugée suffisante par la Commission européenne qui décide, le 30 novembre 2022, d'ouvrir une enquête approfondie. L'opération de distribution-cotation d'Eeditis ne lui permettrait pas de peser suffisamment face à Hachette Livre. Afin de répondre aux préoccupations de la Commission, le projet de distribution-cotation est abandonné au profit d'une cession à 100 % d'Eeditis, vendu à International Media Invest, propriété de Daniel Křetínský⁵⁴. Le magazine *Gala* est quant à lui cédé au groupe Figaro, propriété de la famille Dassault. C'est sous ces conditions que Vivendi obtient, le 9 juin 2023, l'autorisation de la Commission européenne pour l'acquisition du groupe Lagardère⁵⁵. Le 21 novembre 2023, Eeditis et *Gala* sont définitivement cédés et Vivendi, qui détient désormais 60 % du capital du groupe Lagardère, peut pleinement exercer 50 % de ses droits de vote⁵⁶. Sans attendre, Vincent Bolloré